



Mort apprivoisée et mort inversée : l'exposition du corps au Québec à travers les chroniques nécrologiques (1975-2015)

Marie-Pier Beauséjour

Volume 84, numéro 1-2, 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1051532ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1051532ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beauséjour, M.-P. (2018). Mort apprivoisée et mort inversée : l'exposition du corps au Québec à travers les chroniques nécrologiques (1975-2015). *Études d'histoire religieuse*, 84(1-2), 75–85. <https://doi.org/10.7202/1051532ar>

Résumé de l'article

L'historien français Philippe Ariès utilise les concepts de mort apprivoisée et de mort inversée pour dresser un portrait des changements d'attitudes envers la mort en Occident. Dans la mesure où, au tournant du XXI^e siècle, le Québec connaît des changements importants autour du mourir, ce texte a pour objectif d'examiner les attitudes envers la mort dans une sélection d'avis de décès parus dans le quotidien *La Presse* entre 1975 et 2015. Les observations liées à la fois à la présence et à l'absence d'expressions liées à l'exposition du corps permettent d'entrevoir l'émergence d'une mort inversée au Québec.

Mort apprivoisée et mort inversée : l'exposition du corps au Québec à travers les chroniques nécrologiques (1975-2015)

Marie-Pier Beauséjour¹

Résumé : L'historien français Philippe Ariès utilise les concepts de mort apprivoisée et de mort inversée pour dresser un portrait des changements d'attitudes envers la mort en Occident. Dans la mesure où, au tournant du XXI^e siècle, le Québec connaît des changements importants autour du mourir, ce texte a pour objectif d'examiner les attitudes envers la mort dans une sélection d'avis de décès parus dans le quotidien *La Presse* entre 1975 et 2015. Les observations liées à la fois à la présence et à l'absence d'expressions liées à l'exposition du corps permettent d'entrevoir l'**émergence d'**une mort inversée au Québec.

Abstract: At the turn of the 21st century, significant changes occurred surrounding death in Quebec. Using the French historian Phillipe Ariès concepts of Tamed Death and Forbidden Death, this paper focuses on attitudes toward death in obituaries published in *La Presse* between 1975 and 2015. Both presence and absence of expressions related to the viewing of the corpse imply the emergence of Forbidden Death in Quebec.

Au cours du dernier siècle, la mort au Québec et ce qui l'entoure a connu divers changements dont le plus évident semble s'incarner dans un basculement quant à la manière de disposer des corps, alors que la pratique de la crémation s'impose graduellement à partir des années 1960 pour ensuite supplanter la tradition de l'inhumation.

1. Marie-Pier Beauséjour est étudiante à la maîtrise en sciences des religions à l'Université du Québec à Montréal. Travaillant à partir des chroniques nécrologiques de la presse francophone montréalaise, elle s'intéresse aux attitudes envers la mort au Québec de 1920 à nos jours et plus spécifiquement à la question de l'exposition du corps.

Selon les données de l'entreprise funéraire Harmonia, le taux de crémation est de 2 % au Québec en 1963², année de la levée de l'interdiction de la crémation par l'Église catholique dans le cadre du concile Vatican II. L'autorisation par l'Église de la célébration de funérailles chrétiennes en présence des cendres survenue en 1985 coïncide avec l'augmentation du taux de crémation qui atteint 72 % en 2015³. De surcroît, les préarrangements funéraires actuels compteraient un taux de crémation d'environ 80 %⁴.

Cette mutation somme toute récente a suscité diverses réactions chez les chercheurs. En effet, certains auteurs parlent d'un véritable retournement symbolique puisqu'au XX^e siècle « [...] un mouvement apparemment contradictoire allant d'abord vers l'exposition et la visibilité prolongée du corps du défunt aura été suivi par une tendance inverse conduisant à sa neutralisation et finalement à son élimination⁵ ». Cette mutation devient « l'expression d'une transformation profonde de la conception traditionnelle de la mort, des perceptions eschatologiques, du sens des rites funéraires et de celui du deuil⁶ ».

Ce « renversement complet des mœurs⁷ » serait également visible par d'autres transformations, telles que la médicalisation et la professionnalisation de la mort, qui se manifestent par l'apparition de la figure du croque-mort, puis du thanatologue et, enfin, par la naissance des entreprises de pompes funèbres.

L'homme devant la mort, de l'historien français Philippe Ariès, héritier de la première école des Annales, s'inscrit dans le champ de l'histoire des mentalités⁸. À travers l'étude des représentations, cet ouvrage cherche à

2. Harmonia. Foire aux questions, *La crémation*, <http://harmonia.ca/questions> (consulté le 31 octobre 2017). Nous avons tenté d'obtenir les données de la Corporation des thanatologues du Québec, mais hormis les taux de crémation de 2010 à 2015, les statistiques ne sont accessibles qu'à leurs membres. Toutefois, la Cremation Association of North America (CANA) répertorie un taux de crémation de 4 % pour l'ensemble du Canada, ce qui permet de valider la fiabilité des chiffres avancés par Harmonia. Voir CANA, *Annual Statistic Report*, (2011), http://blcremationsystems.com/CANA_2011_Annual_Statistics_Report.pdf (consulté le 15 mars 2018).

3. La Presse Canadienne. (2016, 2 août), « La crémation perd en popularité au Québec pour la première fois depuis 5 ans », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/795930/cremation-mort-colombarium-embaumement-statistique-quebec> (consulté le 31 octobre 2017).

4. Harmonia, <http://harmonia.ca/questions> (consulté le 31 octobre 2017).

5. Réal BRISSON, *La mort au Québec : dossier exploratoire*, Sainte-Foy, CELAT, 1988, p. 47.

6. Piotr KUBERSKI, *Le christianisme et la crémation*, Paris, Cerf, 2012, p. 388.

7. Philippe ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, p. 270.

8. Hervé KEMPF, « ARIÈS PHILIPPE – (1914-1984) », dans *Encyclopædia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/philippe-aries/> (consulté le 31 octobre 2017).

retracer l'histoire des attitudes envers la mort du Moyen Âge au XX^e siècle. À l'aide des concepts de mort apprivoisée et de mort inversée, Ariès en arrive à dégager des pistes de compréhension des transformations entourant la mort. Succinctement, la mort apprivoisée fait référence à une relation de familiarité envers la mort, empreinte d'une proximité sereine entre vivants et défunts. L'émergence d'un interdit vient modifier cette relation, base conceptuelle de la mort inversée.

Cette dernière s'imbrique dans la thèse du déni de la mort, initialement formulée par Geoffrey Gorer vers la fin des années 1950⁹, thèse qui a largement influencé la manière dont les chercheurs, tant dans la sphère francophone qu'anglophone, ont envisagé les rapports entre la société occidentale et la mort. L'idée de déni de la mort a été récemment critiquée par les chercheurs contemporains qui remettent en question sa pertinence, qualifiant le concept d'obsolète et de contre-productif¹⁰. Il serait imprudent de balayer ces observations du revers de la main. La complexité des rapports à la mort mérite en effet d'être pensée en dehors des seules catégories du tabou ou du déni.

À la lumière de ces critiques, il semble tout de même pertinent de penser la relation avec le cadavre en terme de mort apprivoisée et inversée, dans la mesure où ces concepts renvoient à une attitude tantôt de familiarité, tantôt d'étrangeté, envers le corps mort. Ainsi nuancés, les concepts d'Ariès nous apparaissent encore utiles pour comprendre la relation entre les vivants et les morts, notamment en ce qui concerne le cadavre.

Dans quelle mesure les chroniques nécrologiques permettent-elles d'observer (ou non) les changements d'attitude envers la mort au Québec ? Le cas échéant, est-il possible de penser ces changements en termes de mort apprivoisée et de mort inversée ? Cet article a pour objectif de répondre partiellement à cette question en étudiant l'évacuation graduelle du caractère public de la mort. Pour ce faire, nous analyserons les mentions relatives aux pratiques d'exposition du corps dans une sélection d'avis de décès parus dans le quotidien *La Presse* entre 1975 et 2015. Quotidien au tirage important, *La Presse* regorge d'avis de décès représentatifs de la population francophone catholique de Montréal et ses environs. Berceau de la crémation au Québec, l'espace montréalais permet l'étude de changements émergeant en milieu urbain pour ensuite se propager aux régions environnantes. La période 1975

9. Geoffrey GORER, «The Pornography of Death», *Encounter*, 5, 4 (1955), p. 49-52.

10. Martin ROBERT et Laura TRADII, «Do we deny death ? I. A genealogy of death denial», *Mortality*, (2017), DOI : 10.1080/13576275.2017.1415318 ; Laura TRADII et Martin ROBERT, «Do we deny death ? II. Critiques of the death-denial thesis», *Mortality*, (2017), DOI : 10.1080/13576275.2017.1415319.

à 2015 en est une de transitions dans les modes de dispositions du corps, d'où la pertinence de s'y attarder.

Dans un premier temps, nous établirons le cadre théorique et la démarche méthodologique employés pour l'analyse des sources. Dans un deuxième temps, nous présenterons les résultats en prenant soin de fournir une brève mise en contexte de la pratique de l'exposition du corps avant la période concernée par la présente recherche. Enfin, nous concluons en montrant comment les observations des avis de décès permettent de penser l'émergence d'une mort inversée au Québec.

Cadre théorique et considérations méthodologiques

Paru en 1977 et précédé par *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, L'homme devant la mort* représente une version plus achevée de la thèse publiée deux années plus tôt. Dans cet ouvrage quasi encyclopédique, Ariès fait référence à l'art, la littérature, l'étymologie, à des registres paroissiaux et textes de loi pour exposer le cœur de sa thèse : l'Occident chrétien serait passé d'une « mort apprivoisée » à une « mort inversée », et ce, de façon accélérée entre 1930 et 1950.

La mort apprivoisée¹¹ correspond à une attitude face à la mort qui remonte au Moyen Âge ; la mort est ici perçue comme un phénomène naturel, inévitable, accueillie sans surprise et sans grande émotion, car faisant souvent partie du quotidien, bien que les endeuillés ressentent évidemment la douleur de la perte. La personne meurt généralement chez elle, en public et souvent de façon très ritualisée, très codée. La mort apprivoisée se caractérise ainsi par son aspect familial, public et organisé, ainsi que par une relation de coexistence entre les vivants et les morts.

On parle de familiarité, en ce sens que l'on sent généralement la mort venir, on l'accepte ou on s'y résigne et, dans la plupart des cas, on l'attend au lit. Le trépas revêt les traits d'une cérémonie publique organisée le plus souvent par la personne mourante elle-même. On meurt entouré de ses parents, amis et voisins. En effet, puisque la chambre se transforme en lieu public, toute personne le désirant est susceptible d'y assister. La personne mourante orchestre elle-même sa mort, en prenant soin de veiller au déroulement des rites de manière simple et funestement sereine. En ce qui concerne la relation de coexistence entre les vivants et les morts, il est pertinent de rappeler qu'au Moyen Âge, ainsi qu'aux XVI^e et XVII^e siècles, les morts sont enterrés dans l'église, contre ses murs et aux alentours. Le

11. Philippe ARIÈS, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, Seuil, 1975, p. 18-30.

but étant d'être enterré *ad sanctos*, près des saints, le lieu de sépulture n'est alors que rarement individualisé, ce qui nous permet de conclure à une sorte d'égalité devant la mort. En outre, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les cimetières font office de lieux publics où l'on se rassemble pour socialiser et se divertir.

Contrairement à la mort approuvée, les signes distinctifs d'un trépas imminent sont moins aisément détectables selon le modèle de la mort inversée. De fait, on ne sent plus sa mort venir et on ne sait pas déterminer, par exemple, si la maladie grave dont on est atteint sera mortelle. On peut choisir de lutter contre la mort à l'aide de soins médicaux pour la repousser le plus possible, ou encore tarder ou répugner à annoncer à une personne la gravité de son état. La mort inversée se caractérise aussi par l'évacuation du caractère public de la mort et l'instauration d'un interdit la concernant. Le déplacement du lieu de la mort du domicile à l'hôpital, où l'on meurt plus souvent seul, est un indice témoignant de cette transformation. Par ailleurs, la mort n'appartenant plus au quotidien, évoquer celle-ci revient à ouvrir une brèche, à créer un moment exceptionnel. Certains indices témoignent du caractère interdit de celle-ci, tels que la simplification des funérailles, la suppression des manifestations visibles du deuil, les techniques d'embaumement visant à créer une illusion de vie ou encore la montée en popularité de la crémation. S'ajoutent à cette série d'indices la dispersion des cendres ou leur conservation dans un lieu privé, comme le domicile des personnes endeuillées, reflétant les changements dans les lieux de sépulture.

Dans le cadre de cet article, nous nous concentrons sur un seul critère de la mort inversée, soit l'évacuation du caractère public de la mort, observable par une diminution de la pratique de l'exposition du corps et témoignant de ce qu'on pourrait appeler une tendance à la privatisation. Ce terme polysémique désigne à la fois le rôle de l'entreprise privée dans la prise en charge des derniers adieux, mais principalement l'inclination à rendre plus intime le trépas des personnes mourantes et surtout leurs obsèques.

Le corpus de sources consultées est composé de 3 358 avis de décès publiés dans le quotidien montréalais francophone *La Presse* entre 1975 à 2015. Les numéros retenus sont ceux du premier samedi du mois, le samedi étant la journée de la semaine au tirage le plus élevé et comptant le volume d'avis de décès le plus important. Les années sélectionnées correspondent à des tranches de 5 ans¹². Rappelons que notre choix s'arrête sur *La Presse* pour sa représentativité nécrologique de l'espace montréalais francophone catholique. Fondée en 1884, ses archives sont facilement accessibles et son

12. Les années retenues dans l'échantillon sont donc : 1975, 1980, 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, 2010 et 2015.

ancienneté permet de garantir une certaine continuité dans l'étude des avis de décès.

La démarche consiste à relever l'occurrence des expressions liées à l'exposition du corps, soit les expressions indiquant explicitement qu'une exposition aura lieu, de même que celles laissant entendre qu'il n'y en aura pas, que ce soit de façon explicite ou implicite. Nous précisons les formes que prennent ces expressions lors de la présentation des résultats.

Que disent les avis de décès ?

Avant 1975

Pour bien comprendre la nature des observations qui suivront, il est essentiel de remettre en contexte la pratique de l'exposition du corps au début du XX^e siècle au Québec. Il est d'abord important de souligner que jusqu'à la fin des années 1940, le défunt est exposé chez lui dans la pièce principale de la résidence¹³. Même si les salons funéraires s'imposent de plus en plus au tournant des années 1950¹⁴, cette façon de faire se perpétue jusque dans les années 1970 dans certaines régions rurales du Québec¹⁵.

Lors de la veillée du corps, la famille s'occupe de la toilette du défunt, parfois aidée par un membre de la communauté comme un voisin, un membre de la paroisse ou encore un entrepreneur de pompes funèbres. On avertissait la paroisse d'une mortalité par un signe distinctif installé sur la porte de la demeure. Dans certaines régions, il s'agissait d'un crêpe noir affublé ou non de rubans blancs selon l'âge du défunt. Il pouvait également s'agir d'une branche de rameau, ou encore d'une couronne de fleurs violettes ou blanches attachées avec un ruban noir ou blanc et un faire-part¹⁶. L'exposition pouvait durer jusqu'à trois jours pendant lesquels les membres de la famille se relayaient pour veiller jour et nuit sur le corps et accueillir les visiteurs.

Dans les avis de décès, cette façon de faire constitue la norme. Elle se manifeste par la présence de l'adresse du défunt, l'absence de mention explicite d'exposition, d'heures de visites et autres expressions laissant

13. Yves HÉBERT, «Les rites funéraires d'autrefois (Québec 1880-1940)», *Encyclopédie sur la mort*, http://agora.qc.ca/thematiques/mort/documents/les_rites_funeraires_dautrefois_quebec_1880_1940 (consulté le 31 octobre 2017).

14. Sébastien ST-ONGE, *L'industrie de la mort*, Québec, Nota bene, 2001, p. 92.

15. Y. HÉBERT, «Les rites funéraires d'autrefois».

16. Y. HÉBERT, «Les rites funéraires d'autrefois».

entendre que la famille recevra des visiteurs¹⁷. En effet, l'exposition du corps faisant partie des mœurs, il semble superflu d'indiquer ces détails.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, certains facteurs comme la croissance économique, l'industrialisation et l'urbanisation modifient les conditions de vie¹⁸. Il s'ensuit qu'au début des années 1950 les naissances et les décès ont de moins en moins lieu à domicile et se transportent vers l'hôpital¹⁹. Principalement dans les milieux urbains, l'étroitesse des habitations fait en sorte que l'exposition à domicile est délaissée en même temps que naissent les premiers salons mortuaires qui sont créés pour s'ajuster aux nouveaux besoins funéraires²⁰. Ces éléments forment les prémisses des modifications entourant la pratique de l'exposition du corps qui apparaissent dans les années 1970.

« Selon ses dernières volontés » (1975-1995)

Cette section expose les résultats du dépouillement des avis de décès parus dans *La Presse* de 1975 à 1995. Pour être en mesure de rendre intelligibles les observations effectuées, nous avons comptabilisé le nombre d'apparition des différentes expressions liées à l'exposition du corps, dont nous préciserons la nature subséquemment, pour ensuite former des pourcentages qui permettent un aperçu rapide des tendances qui se dégagent au fil des années.

D'abord, sur tous les avis consultés en 1975, 6% mentionnent de façon explicite l'exposition du corps, notamment par l'expression suivante : « Exposé [suivi des heures de visite] ou [suivi de l'adresse du salon]²¹ ». Les avis dans lesquels n'apparaît pas cette expression permettent tout de même de supposer que l'exposition a lieu par des indices, tels que des heures de visites au salon. Le taux de crémation de l'époque, estimé à moins de 5%²² pour le Québec, laisse également penser que la personne décédée est exposée dans la plupart des cas. D'ailleurs, aucun avis consulté pour l'année 1975 ne fait mention d'une « non-exposition ». À cet égard, les observations à partir

17. Pour des exemples, voir entre autres : *Décès* (1920, 3 janvier), *La Presse*, p. 27 ; *Décès* (1925, 3 janvier), *La Presse*, p. 41 ; *Décès* (1930, 4 janvier), *La Presse*, p. 65 ; *Décès* (1935, 5 janvier), *La Presse*, p. 49.

18. S. ST-ONGE, *L'industrie de la mort*, p. 91.

19. Au sujet des naissances, voir Denyse BAILLARGEON, *Un Québec en mal d'enfants : la médicalisation de la maternité, 1910-1970*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2004, 373 p.

20. S. ST-ONGE, *L'industrie de la mort*, p. 91.

21. Pour des exemples voir : *Décès, Remerciements/In Memoriam*. (1975, 5 avril), *La Presse*, C7. Ce numéro est celui qui présente le plus d'occurrences de la mention « exposé » pour l'échantillon retenu en 1975 avec 6 apparitions pour 44 avis de décès.

22. *Harmonia*, <http://harmonia.ca/questions> (consulté le 31 octobre 2017).

des avis de décès semblent concorder avec les taux de crémation fournis par les entreprises funéraires et donnent à penser que l'exposition du corps en 1975 est encore la norme.

Par la suite, on constate l'augmentation des mentions explicites d'exposition qui représentent 13 % de l'échantillon retenu pour l'année 1980. Cette augmentation est accompagnée de l'apparition de demandes de non-exposition formulées par le défunt et identifiables par les expressions «selon ses volontés elle ne sera pas exposée²³» ou, par exemple, «à sa demande la dépouille ne sera pas exposée²⁴». Ces demandes de non-exposition représentent 3 % de l'échantillon retenu pour 1980.

Au cours des années 1985, 1990 et 1995, ces proportions ne cessent de croître et les mentions explicites d'exposition culmineront en 1995 pour représenter 59 %. Par ailleurs, en 1990 et 1995, certains avis faisant état d'une non-exposition du défunt sont exempts de la mention «selon ses dernières volontés». Cela laisse penser que le défunt n'est pas exposé, puisque des expressions comme «une cérémonie aura lieu en présence des cendres» apparaissent graduellement²⁵. Sans être nombreux, les avis de décès exprimant une non-exposition sans mention, c'est-à-dire sans la présence des termes «selon ses dernières volontés» ou «à la demande du défunt», passent de 0,3 % à 5 % entre 1985 et 1995, alors que ceux avec mention représentent 9 à 15 % des avis de décès pour la même période. Autrement dit, les avis mentionnant une non-exposition ne sont plus systématiquement accompagnés d'une mention exprimant la volonté du défunt. Si ces mentions agissent à titre de justification du choix de ne pas exposer la dépouille, on peut interpréter ces données comme étant le signe qu'un changement graduel s'opère quant à l'exposition du corps.

En outre, un élément inattendu a été mis au jour lors de notre examen des sources, soit l'émergence de demandes de funérailles privées qui se manifestent dès 1980. Les avis de décès annoncent que des cérémonies «strictement intimes» ou «privées» ont lieu, à la demande de la personne défunte ou de la famille²⁶. On relève ce type de demande de façon irrégulière dans 2,1 % des avis consultés pour l'année 1980, 1,7 % des avis de 1985, 2,7 % pour ceux de 1990 et 0,9 % pour l'année 1995.

23. *Décès, Remerciements / In Memoriam* (1980, 1^{er} mars), *La Presse*, H25.

24. *Décès, Remerciements / In Memoriam* (1980, 1^{er} novembre), *La Presse*, F12.

25. Voir par exemple : *Décès, prières, remerciements* (1990, 4 août) *La Presse*, F11 ; *Décès, prières, remerciements* (1995, 6 mai), *La Presse*, G10. D'autres exemples sont également présents dans les numéros d'avril, mai, juillet, septembre et octobre 1990, de même que dans les numéros de février, mars, juillet, août, septembre, octobre et décembre de l'année 1995.

26. Voir par exemple : *Décès, Remerciements/In Memoriam* (1980, 1^{er} novembre), *La Presse*, F12.

En somme, le fait que l'on se mette à préciser si le corps sera exposé ou non semble indiquer un changement dans la norme. L'apparition de demandes de funérailles privées constitue aussi un indice de mutations sur le plan des pratiques funéraires.

L'abandon progressif d'une pratique (2000-2015)

Entre 1995 et 2000, le nombre d'avis mentionnant explicitement l'exposition du corps de la personne défunte chute de 29 %, passant de 59 % en 1995 à 30 % en 2000, alors que les proportions des cas de non-exposition demeurent somme toute semblables puisque l'on note 17 % de non-exposition en 1995 et 15 % en 2000.

En 2015, les mentions d'exposition et de non-exposition du corps atteignent leur plus bas pourcentage depuis 1985 avec 5 % de mentions d'exposition et 9 % de non-exposition. On constate aussi une diminution marquée de l'utilisation de l'expression «selon les volontés du défunt» et davantage d'occurrences de formulations comme «la famille recevra en présence des cendres» ou encore «les funérailles auront lieu en présence des cendres²⁷».

Comme il a été observé dans les avis des années 1980 à 1995, les demandes de funérailles privées sont encore présentes dans les avis de 2000 à 2015, mais cette fois de façon plus stable. En effet, on note 2,8 % de ce type de demandes pour l'année 2000, 1,9 % pour 2005, 1,4 % pour 2010 et 1,7 % pour 2015.

En outre, les avis de décès de 2010 et 2015 permettent d'observer la suppression des funérailles à la demande des défunts²⁸. Des expressions comme «à sa demande il n'y aura pas de funérailles²⁹» ou «selon ses dernières volontés il n'y aura pas d'exposition ni de funérailles³⁰» font leur apparition. En 2010, 2,9 % des avis consultés sont concernés par ce souhait, tandis que l'année 2015 compte 1,7 % d'avis de même nature.

27. Voir entre autres : *Décès, prières, remerciements* (2015, 1^{er} août), *La Presse, Sports*, p. 7. D'autres exemples sont aussi présents dans tous les numéros de l'année 2015 qui ont été consultés.

28. Voir entre autres : *Décès, prières, remerciements* (2010, 6 mars), *La Presse, Petites annonces*, p. 12; *Décès, prières, remerciements* (2015, 7 mars), *La Presse, Petites annonces*, p. 9-13. Des occurrences de cette demande sont également présentes dans les numéros de février, avril, juin, juillet, octobre et décembre 2010, de même que dans les numéros d'avril, mai, juin, juillet, septembre et décembre 2015.

29. *Décès, prières, remerciements* (2010, 6 février), *La Presse, Petites annonces*, p. 14.

30. *Décès, prières, remerciements* (2010, 3 avril), *La Presse, Petites annonces*, p. 9.

En d'autres termes, la majorité des avis de décès de 2015 est presque exempte de mentions de non-exposition du corps, de même que de mentions explicites d'exposition. Plus précisément, on ne compte que 5 % de mentions d'exposition et 9 % de non-exposition. Les taux de crémation se situant autour de 75 %³¹, cela laisse penser que la plupart des défunts ne sont plus exposés.

Le fait que l'exposition et la non-exposition du corps ne soient plus mentionnées explicitement dans les avis de décès nous amène à conclure à un renversement de la norme concernant cette pratique. Dès lors, il semble être sous-entendu que le défunt ne sera pas exposé, et l'on prend la peine de spécifier les rares fois où il le sera, ce qui est l'inverse de la situation de 1975 et 1980. On peut formuler l'hypothèse selon laquelle les mentions d'exposition de l'année 2015 agissent un peu à titre « d'avertissement » pour les personnes désirant rendre un dernier hommage au défunt, comme s'il fallait prévenir de la présence du corps dont on n'a plus l'habitude de s'approcher.

Conclusion

L'évacuation de l'aspect public de la mort, un des critères de la mort inversée, est observable par l'effacement graduel de la pratique de l'exposition du corps, l'apparition de demandes de funérailles privées et la suppression des funérailles à la demande du défunt, phénomènes qui témoignent d'une tendance à la privatisation.

Par ailleurs, des liens semblent également se dessiner entre la diminution de la pratique de l'exposition du corps, les demandes de funérailles privées et la montée du taux de crémation³². En outre, l'apparition des demandes de suppression des funérailles met en lumière la notion de déni de la mort introduite par Louis-Vincent Thomas³³ et reprise par l'anthropologue Luce Des Aulniers³⁴. Ce « déni structurel » s'incarnerait par un refus de reconnaître le lien entre la vie et la mort se manifestant par une certaine tendance à nier

31. Données de la Corporation des thanatologues du Québec citées dans : *La Presse Canadienne* (2016, 2 août), « La crémation perd en popularité au Québec pour la première fois depuis 5 ans », *Radio-Canada*, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/795930/cremation-mort-colobarium-embauvement-statistique-quebec> (consulté le 12 décembre 2017); *Harmonia*, Foire aux questions, <http://harmonia.ca/questions> (consulté le 31 octobre 2017).

32. Le théologien belge Gabriel RINGLET souligne des rapprochements entre funérailles laïques, privées et le recours à la crémation dans les avis de décès du quotidien belge *Le Soir* dans : *Ces chers disparus. Essai sur les annonces nécrologiques dans la presse francophone*, Paris, Albin Michel, 1992, 413 p.

33. Louis-Vincent THOMAS, *Rites de mort. Pour la paix des vivants*, Paris, Fayard, 1985, 294 p.

34. Luce DES AULNIERS, « Une violence occultée », *Relations*, 696, novembre 2004, <http://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/une-violence-occultee/> (consulté le 11 septembre 2017)

la réalité de la mort³⁵, phénomène auquel la non-exposition du corps et la suppression des funérailles semblent participer. En ce sens, la naissance d'un interdit entourant la mort, comprise dans cet article comme une distanciation avec le cadavre, semble se trouver en filigrane des résultats de notre recherche.

Compte tenu de ces observations, plusieurs interrogations s'imposent : quels sont les motifs des personnes qui demandent à ne pas être exposées ? Qu'en est-il de celles qui refusent que leurs proches organisent des funérailles en leur mémoire ? Qu'est-ce que le renversement de la pratique de l'exposition du corps exprime au sujet de la perception de la mort ? Qu'en est-il du rapport au corps ? Quelle est la nature du lien entre la baisse de la pratique de l'exposition du corps et la montée des taux de crémation ? Est-il possible d'établir des rapprochements entre la « déchristianisation³⁶ » de la société québécoise et un possible déni structurel de la mort ? L'essor de l'industrie funéraire peut-elle expliquer les modifications des rapports au cadavre ? Dans quelle mesure l'examen d'autres variables comme le genre, l'âge et les circonstances du décès permettrait-il ou non de dégager des tendances dans les pratiques ?

Ces interrogations demeurées en suspens méritent d'être l'objet d'un questionnement plus approfondi, questionnement dont la complexité ne saurait, à notre avis, se passer d'un éclairage interdisciplinaire.

35. Paradoxalement, on assiste à une représentation accrue de la mort dans l'actualité et dans les représentations cinématographiques ou télévisuelles. Cette mort pourrait être qualifiée de « mort spectacle » et semble être détachée de la « vraie » mort, par exemple celle d'un proche, qui touche l'être humain de près en le renvoyant à sa propre finitude.

36. Serge GAGNON, *Mourir hier et aujourd'hui*, Québec, PUL, 1987, p. 4.